

# LE CNRT-NICKEL : UN ORGANISME ESSENTIEL

Créé en 2007, le CNRT-Nickel est un Groupement d'Intérêt Public. Il met en commun un certain nombre de moyens de manière à mettre en œuvre des projets techniques et scientifiques. Ses financements et fonctionnement sont assurés en partenariat par l'État, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et les collectivités, de même que les mineurs et des organismes scientifiques. On retrouve ainsi : la SLN, Vale-NC, KNS, le Syndicat des Importateurs Miniers mais aussi l'IRD, l'IFREMER, le BRGM, l'Université ou l'IAC. Le CNRT mutualise les moyens de manière à être plus efficient dans un certain nombre de secteurs. Nous avons fait le point avec son Directeur, Bernard Robineau.



La mangrove de Vavouto sous observation.

« Actuellement nous avons fait une quinzaine d'appels à projets et nous avons attribué 15 financements sur 15 projets »

## ■ Qu'est-ce qui a conduit à la création du CNRT ?

Bernard Robineau : Au départ, la création du CNRT est une demande de la profession minière. C'est le syndicat des industries de la mine qui a demandé à l'état français de réfléchir à aider à la création d'un pôle de recherche sur le nickel en Nouvelle-Calédonie (...) donc très vite nous sommes arrivés à cette formule d'une gouvernance à trois collègues : les mineurs, les collectivités et les chercheurs.

## ■ Sur quoi travaillez-vous exactement ?

B. R. : Au niveau scientifique, nous avons une démarche qui est

originale. Nous faisons remonter la demande d'action des mineurs et des collectivités publiques territoriales qui sont les payeurs en fin de compte, ce sont donc les bailleurs de fonds qui expriment leurs besoins de recherches (...) ensuite le Comité Scientifique Interne qui se réunit presque tous les mois étudie cette demande. On priorise, puis on constitue des groupes de travail (...) et on construit l'appel à projet.

Actuellement nous avons fait une quinzaine d'appels à projets et nous avons attribué 15 financements sur 15 projets (...) Nous avons distribué cela d'une manière équitable entre trois grands axes thématiques : un volet sociétal, un volet environnement naturel et un troisième plus technologique. (...)



Bernard Robineau, directeur du CNRT et Laurence Berthaud, gestionnaire au CNRT.

## ■ En province Nord par exemple, qu'étudiez-vous ?

B. R. : Dans la plupart des programmes, nous disposons de sites d'expérimentation. Par exemple, nous avons décidé d'étudier l'impact de la mine sur le fonctionnement de la mangrove et le site choisi est celui de Vavouto avec un cofinancement de KNS sur les aspects métaux dans la mangrove.

Pour notre part, nous finançons tous ces suivis de l'hypersédimentation du fait de la mine.

Mais pour la plupart des sujets où on veut comparer les problématiques des différents sites miniers, on s'arrange pour en prendre un dans le Nord et un dans le Sud (...)

## ■ Pourquoi est-ce important pour les mineurs d'avoir une instance de recherche comme la vôtre ?

B. R. : Parce que les mineurs disposent de leurs centres de recherche et de développement mais ils ne travaillent que sur des techniques qui peuvent les aider à exploiter ou à mieux produire. Ils ne s'appuient pour leurs études d'impacts, la plupart du temps, que sur des bureaux d'étude et l'on s'est aperçu des limites des bureaux d'études et surtout des problèmes que cela posait au niveau des populations. Les mineurs se sont aperçus pour leurs études qu'ils avaient besoin de scientifiques qui sont par essence neutres et dont les résultats sont rendus publics et donc transparents.